

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**A l'attention de**  
**Monsieur François TIMMERMANS**  
**Fonctionnaire délégué**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 10/pfd/161166  
N/Réf : AVL/KD/JET-2.33/s.368  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : JETTE. Rue Dupré. Aménagement d'une zone de stockage et de parking.  
**Permis d'urbanisme** (*Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U.*)

En réponse à votre lettre du 28 mars 2005, en référence, reçue le 30 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 20 avril 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Vu la situation actuellement négligée de cette partie de terrain à l'arrière de la gare, en vis-à-vis de la rue Dupré, la CRMS ne s'oppose pas à la demande d'aménagement d'une zone de stockage et de parking. Elle insiste toutefois pour qu'un maximum de soin soit apporté à l'intégration de cette zone dans le périmètre de protection de la gare, afin d'en atténuer tout impact inesthétique vers et depuis la gare elle-même, et pas uniquement vis-à-vis des riverains.

La CRMS invite également la Commune à maintenir en place les pavés existants, comme ils le sont dans la première partie du parking.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire  
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U., Cabinet du Secrétaire d'Etat.

J. DEGRYSE  
Président